



20 novembre 2012

Politique énergétique cantonale Le Conseil d'Etat fixe ses attentes et prescriptions envers FMV SA

(IVS).- Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Gouvernement vient d'adopter la première « Stratégie du propriétaire » pour les Forces motrices valaisannes (FMV SA). Cette stratégie définit le rôle que devrait prendre la société. Avec une participation de 55%, le Canton est l'actionnaire majoritaire de FMV SA ; il dispose ainsi d'un instrument pour la mise en œuvre de sa politique énergétique.

La fixation d'une stratégie de politique énergétique est l'un des objectifs majeurs que s'est fixé le Gouvernement valaisan. Après en avoir formalisé les principes et la vision, défini le plan d'action, mis en place des mesures réglant la phase transitoire et fixé le calendrier légal, le Conseil d'Etat a adopté, sur proposition du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, une stratégie visant à définir ses attentes, exigences et prescriptions envers FMV SA.

Le Valais vise un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement. Il dispose avec FMV SA, dont il est avec 55% l'actionnaire majoritaire, d'un instrument pour la mise en œuvre de cette politique, pour la valorisation du potentiel hydroélectrique et pour l'approvisionnement du canton.

La stratégie du propriétaire, présentée au Conseil d'Administration de FMV SA, définit les attentes du Conseil d'Etat aussi bien au niveau de la mission et du positionnement que des activités principales ou des défis qui attendent FMV SA.

Ainsi, par exemple, au niveau du défi que constituent les prochains retours de concessions, le canton attend de FMV SA qu'elle devienne « une plateforme primaire pour l'allongement de la chaîne de création de valeur ajoutée dans le domaine » et qu'elle « se positionne comme un partenaire compétent et fiable des collectivités publiques en vue du retour des concessions ».

Les axes stratégiques choisis laissent une large place aux énergies renouvelables. L'autorité demande en ce sens que FMV SA « recherche de façon proactive des opportunités de production issue des nouvelles énergies renouvelables ».

Par ailleurs, et quant à la structure du propriétaire, le canton réitère sa volonté de conserver actuellement sa majorité absolue au capital actions.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina - 027 606 23 00 - ainsi que Pascal Gross, président du Conseil d'administration de FMV SA - 079 474 43 09 - se tiennent à votre disposition.